

# ÉTUDES et RÉSULTATS

mai 2026  
n° 1371

**Sous embargo jusqu'au 21/05/2026 à 06h00**

## Amélioration de l'accessibilité aux modes d'accueil des jeunes enfants entre 2017 et 2022 : un constat nuancé selon les territoires

Entre 2017 et 2022, le taux de couverture par une offre d'accueil formel des enfants de moins de 3 ans progresse légèrement en France hors Mayotte, passant de 58,9 à 60,3 places pour 100 enfants. Cette augmentation traduit une diminution du nombre de places (-46 500, soit -3,4 %) moins forte que celle du nombre d'enfants de moins de 3 ans (-6,6 %).

Au-delà de ce constat, les écarts en niveau entre les communes les moins dotées en 2017 et celles les mieux dotées se sont creusés. D'un côté, l'accessibilité potentielle localisée (APL) à une place en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou chez une assistante maternelle, soit le nombre de places accessibles à moins de 15 minutes en voiture, a le plus fortement augmenté dans les petites villes (+3,7 places pour 100 enfants) et les bourgs ruraux (+2,9 places pour 100 enfants), où elle était déjà parmi les plus élevées en 2017. De l'autre côté, les communes rurales à habitat très dispersé se distinguent par une baisse de l'APL (-1,0 place pour 100 enfants).

La baisse du nombre d'enfants est le principal facteur à l'origine de l'amélioration de l'APL, notamment dans les petits pôles urbains, les bourgs ruraux et dans le rural à habitat dispersé. L'offre diminue quelle que soit la densité de population de la commune, mais la baisse est plus marquée dans le rural : le recul de l'offre des assistantes maternelles est plus fort, tandis que l'augmentation de l'offre de crèches y est plus mesurée que dans l'ensemble des communes.

**Yann Caenen** (Drees)

> **L'auteur remercie** la Cnaf et l'Insee.

L'organisation de l'accueil du jeune enfant repose, pour les familles, sur des arbitrages plus ou moins contraints, qui dépendent à la fois de l'offre d'accueil disponible sur le territoire — notamment les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et les assistantes maternelles — et des enjeux de conciliation entre vies familiale et professionnelle. Le 1<sup>er</sup> janvier 2025 a marqué le lancement officiel du service public de la petite enfance (SPPE) en France, institué par la loi pour le plein-emploi du 18 décembre 2023. Cette réforme confie aux communes le rôle d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, avec pour mission de structurer une politique locale répondant aux besoins des familles.

Cette étude propose une nouvelle approche pour mesurer l'offre de places en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou chez les assistantes maternelles pour les enfants de moins de 3 ans. Elle consiste à évaluer, pour une commune donnée, le nombre de places potentielles situées à 15 minutes en voiture du centre de la commune. Cette approche, dite d'accessibilité potentielle localisée (APL), permet de porter un diagnostic sur l'accessibilité à un accueil formel sur l'ensemble du territoire, en particulier les plus petites communes. Elle est sans doute un peu moins adaptée pour une analyse dans les grandes villes, où les transports en commun constituent un mode de transport alternatif plus fréquent.

## ●● Entre 2017 et 2022, une augmentation du taux de couverture mais une baisse des capacités d'accueil des jeunes enfants

Entre 2017 et 2022, le taux de couverture par l'ensemble de l'offre d'accueil formel (*encadré 1*) pour 100 enfants de moins de 3 ans progresse légèrement, passant de 58,9 à 60,3 places en France hors Mayotte (*graphique 1*) [Onape, 2025]. Cette hausse du taux de couverture recouvre une baisse du nombre de places compensée par une baisse plus marquée du nombre d'enfants.

En effet, le nombre de places d'accueil formel (assistantes maternelles, EAJE, écoles préélémentaires, salariées à domicile) diminue de 46 500 places, soit -3,4 % entre 2017 et 2022. Le nombre d'assistantes maternelles employées directement par les particuliers baisse de 86 200 places au cours de la période, avec une baisse plus marquée en 2020, en lien avec la crise sanitaire du Covid-19. Le nombre d'assistantes maternelles devrait continuer de diminuer. Des projections réalisées par le ministère du Travail estiment à 35 % la part des professionnelles qui partiront à la retraite à l'horizon 2030 (Dares et France stratégie, 2022). Cette baisse n'est que partiellement compensée par la hausse de 58 300 places de l'accueil en EAJE (crèches, microcrèches, etc.) au cours de la période. L'offre des autres solutions (écoles préélémentaires, salariées à domicile) diminue jusqu'en 2020, avant de se stabiliser autour de 120 000 places. Cette baisse du nombre de places d'accueil formel est toutefois inférieure à celle du nombre d'enfants sur la même période, soit -6,6 % d'après les données du recensement, ce qui explique l'augmentation du taux de couverture.

## En 2022, davantage de places accessibles sur la façade ouest et proche de la frontière est de l'Hexagone

Le taux de couverture par territoire constitue une première mesure de l'offre de places. Cependant, il ne reflète pas exactement l'adéquation entre l'offre et la demande locale. En effet, des enfants peuvent fréquenter des structures hors de leur territoire de résidence, et certaines places peuvent accueillir des enfants venant d'autres territoires.

L'estimation d'un indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) est un moyen de mieux approcher cette adéquation spatiale par commune, en définissant une « zone de couverture » de chacun des modes d'accueil (*encadré 2*) qui dépasse les frontières de la commune, en l'occurrence dans un rayon de 15 minutes en voiture depuis le centre de la commune. Dans la suite de l'étude, le champ est limité à l'offre d'accueil par les assistantes maternelles et en EAJE, représentant 91 % de l'offre globale d'accueil formel en France en 2022. Cela correspond à un taux de couverture moyen ou une APL moyenne<sup>1</sup> de 54,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Pour ces deux modes d'accueil, le nombre de places accessibles par enfant est nettement plus élevé dans les communes de l'Ouest, dans les Pays de la Loire, en Bretagne et en Normandie (*carte 1*). Il est également plus élevé que la moyenne dans les communes de l'est de la France, en particulier en Bourgogne-Franche-Comté et en Alsace. À l'inverse, l'APL est significativement plus faible dans les communes d'Occitanie, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et surtout en Corse. L'Île-de-France, malgré son poids démographique, reste également en dessous de la moyenne. Cette géographie de l'offre globale recouvre des disparités très différentes selon le mode d'accueil.

### Encadré 1 Sources et méthodes

L'indicateur du taux de couverture rapporte le nombre de places offertes pour tous les modes d'accueil formels à la population des enfants de moins de 3 ans. Il estime une offre théorique au mois de décembre de l'année N. Il ne prend pas en compte le fait qu'une place puisse être vacante ou au contraire utilisée par plusieurs enfants. (Onape, 2025).

#### Champ de l'étude

Toutes les communes de France hors Mayotte. 21 communes correspondant à une valeur extrême de l'APL (supérieure ou égale à 200 en 2017 ou 2022) sont exclues.

#### Le nombre d'enfants de moins de 3 ans

Le taux de couverture et l'accessibilité potentielle localisée utilisent le nombre d'enfants de moins de 3 ans au 1<sup>er</sup> janvier N+1, estimé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère chargé de l'éducation nationale et retenu notamment pour ses calculs de taux de scolarisation. Ce nombre est plus élevé que le nombre d'enfants de moins de 3 ans issu directement des recensements de la population (Insee, 2020).

#### L'offre de places d'accueil formel

Sont retenus dans le calcul des APL deux types de modes d'accueil : l'accueil collectif et l'accueil individuel.

L'accueil collectif regroupe ici les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Les EAJE incluent crèches, haltes-garderies, structures multi-accueil et microcrèches, gérées par des acteurs publics ou privés. Les EAJE, représentant l'essentiel de l'offre collective, sont majoritairement financés par la prestation de service unique (PSU) versée par les caisses d'allocations familiales (Caf). Le nombre de places en EAJE PSU (82 % de l'ensemble des places en EAJE en 2022 [Onape, 2025]) comptabilise des places à un instant donné. Certaines places peuvent être vacantes et d'autres peuvent accueillir plusieurs enfants. Le nombre de places en microcrèches financées indirectement par la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) est estimé ici par des données d'usage (nombre d'heures réalisées sur l'année dans ces structures, divisé par un nombre d'heures par place) et non par des données d'offre. La meilleure connaissance de ces établissements permet depuis 2022 d'estimer directement l'offre de places ; cette estimation n'a pas été retenue ici car elle n'est pas disponible pour les années antérieures. Enfin, les places offertes par des EAJE financées ni par la PSU ni par la Paje (2 800 places en 2022), ne sont pas retenues dans l'analyse des APL, car cette estimation n'est pas déclinable au niveau infradépartemental.

Le nombre de places chez les assistantes maternelles mobilise trois sources : le nombre de places offertes par les assistantes maternelles actives à partir des données de l'Urssaf, le nombre moyen d'enfants que les agréments d'assistantes maternelles autorisent à accueillir, à partir du volet protection maternelle et infantile (PMI) de l'enquête Aide sociale de la Drees, la part des cotisations sociales prises en charge pour les enfants de moins de 3 ans dans le total des cotisations prises en charge par la Caf, à partir des données de la Cnaf sur les familles percevant le complément de mode de garde pour l'emploi direct d'une assistante maternelle agréée.

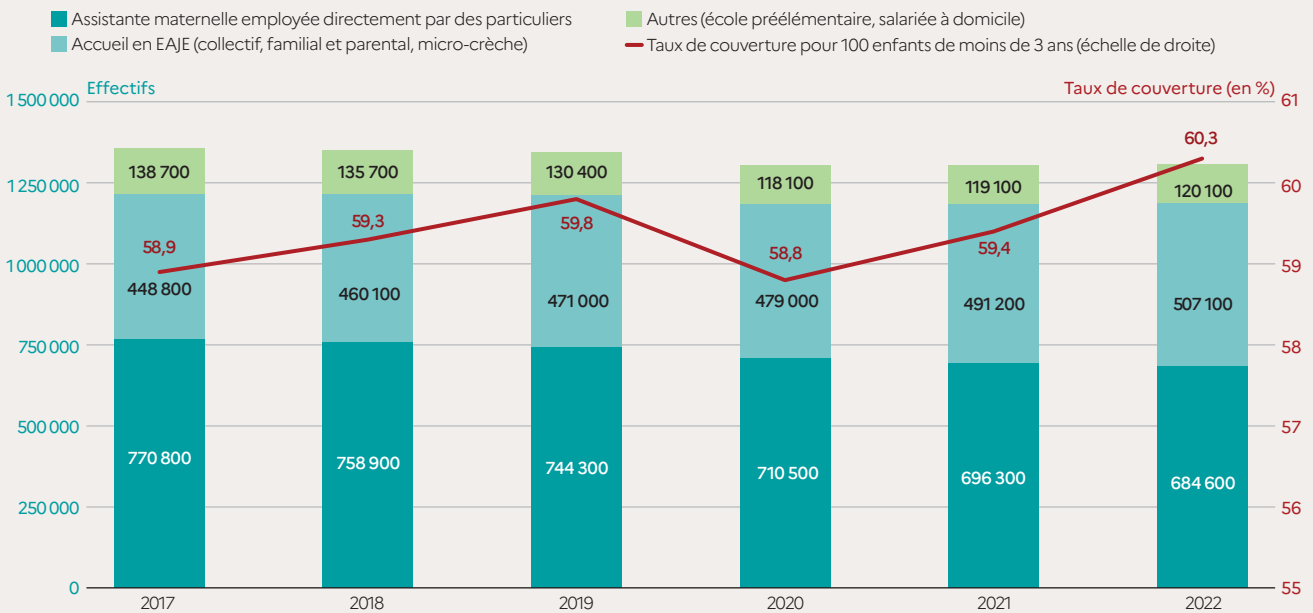
L'offre des salariées à domicile (47 500 places offertes en 2022, soit 3,6 % de l'ensemble des places d'accueil formel) n'est pas retenue ici dans le calcul des APL.

La grille communale de densité permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense.

L'appartenance à un niveau de la grille n'est pas simplement liée à la densité moyenne de population calculée sur l'ensemble de la commune (incluant les surfaces non habitées comme les forêts, la montagne et les champs) : elle prend en compte la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface (Beck et al., 2024).

1. La valeur moyenne de l'APL, pondérée par la population des enfants de moins de 3 ans, correspond au taux de couverture moyen national (nombre de places total rapporté au nombre d'enfants de moins de 3 ans).

## Graphique 1 Évolution de la capacité d'accueil formel des jeunes enfants et du taux de couverture, entre 2017 et 2022



EAJE : établissements d'accueil du jeune enfant.

**Lecture** > En 2022, l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans s'élève à 1 311 800 places, soit un taux de couverture de 60,3 places pour 100 enfants.

**Champ** > France, hors Mayotte.

**Sources** > Onape - Cnaf (EquEJE, Allstat FR6), CCMSA, Drees (enquête PMI), MENESR-Depp, Insee, Ircem et Urssaf Caisse Nationale ; calculs Drees.

> Études et Résultats n° 1371 © Drees

## Encadré 2 L'accessibilité potentielle localisée (APL)

L'APL estime la **disponibilité d'un service en fonction de l'offre et de la demande locales**, tout en prenant en compte la distance ou le temps de trajet (ici 15 minutes en voiture). Elle repose généralement sur une approche en deux étapes (Carrère *et al.*, 2021) :

### • Calcul de l'accessibilité de l'offre :

Chaque offre de mode d'accueil est pondérée par le nombre total d'enfants pouvant y accéder, fournissant une **disponibilité relative** du service dans une zone donnée.

### • Affectation aux populations locales :

Chaque population peut prétendre à une part de cette offre en fonction de sa proximité avec les points de service, produisant un indicateur qui reflète la **facilité d'accès aux modes d'accueil** pour chaque commune.

On définit une zone de couverture autour des modes d'accueil dans une même commune. Pour chaque commune  $j$  d'implantation d'au moins un mode d'accueil, est identifié l'ensemble des communes  $i$  accessibles avec un déplacement dont le temps d'accès est inférieur à un seuil de référence  $t_0$ . Le ratio  $R_j$  rapporte l'offre de places en  $j$  à la population d'enfants de moins de 3 ans située dans une aire d'attraction de rayon  $t_0$  centrée sur la commune  $j$  (zone de couverture).

$$R_j = m_j / \sum_i (p_i * w(t_{ij})) \text{ où :}$$

- $m_j$  mesure l'offre de modes d'accueil dans la commune  $j$  (soit le nombre de places d'accueil – AM, EAJE)
- $p_i$  mesure le nombre d'enfants de moins de 3 ans des communes  $i$  situées à une distance de  $j$  inférieure à  $t_0$
- $t_{ij}$  est le temps d'accès de la commune  $i$  à la commune  $j$
- $w(t_{ij})$  est la pondération relative à la distance.

Puis, pour chaque commune de résidence  $i$ , on agrège les ratios  $R_j$  des communes d'offre accessibles :

$$APL_i = \sum_j R_j \cdot w(t_{ij})$$

Avec :

$j$  : communes d'offre accessibles depuis  $i$

$R_j$  : ratio calculé à l'étape 1

$w(t_{ij})$  : pondération par le temps d'accès

### La pondération selon la distance

L'accessibilité à la garde des jeunes enfants dépend fortement du temps de trajet, les familles privilégiant les solutions proches. La pondération des modes d'accueil retenue ici est décroissante par paliers avec le temps de trajet : poids 1 pour une place dans la commune de résidence, 2/3 dans une commune à moins de 10 minutes, 1/3 dans une commune située entre 10 et 15 minutes, et 0 au-delà. Cette méthode par paliers est simple, fondée sur des comportements observés et faciles à appliquer territorialement. Elle permet de modéliser une décroissance réaliste de la probabilité de recours à une offre éloignée. Une restriction supplémentaire est appliquée pour l'accessibilité aux EAJE-PSU. Ces établissements sont gérés majoritairement par des collectivités territoriales, avec une priorité donnée aux enfants résidant dans la collectivité (commune ou intercommunalité). Pour ces places, l'hypothèse suivante est retenue pour la pondération : poids 1 pour une place dans la commune de résidence, 2/3 dans une commune de l'intercommunalité de résidence à moins de 10 minutes, 1/3 dans une commune de l'intercommunalité située entre 10 et 15 minutes, et 0 au-delà ou bien dans une commune n'appartenant pas à l'intercommunalité de résidence. En revanche, les microcrèches Paje sont très majoritairement des structures privées. La pondération de leurs places ne prend pas en compte cette restriction à l'intercommunalité, et est donc la même que pour les places offertes chez des assistantes maternelles.

### La décomposition de Shapley (équitable entre les deux effets)

La décomposition de Shapley (Eidelman, 2012) de l'évolution de l'APL retenue ici permet d'attribuer de manière équitable la contribution de plusieurs facteurs (ici, l'offre et la demande) tout en prenant en compte les effets croisés.

La décomposition de Shapley tient compte de toutes les permutations possibles de variation des facteurs. Cela permet :

- d'éviter le biais lié à l'ordre d'analyse,
- d'intégrer les effets croisés (quand offre et demande varient ensemble),
- de fournir une décomposition additive exacte.

Enfin, il faut noter que les moyennes d'APL par type de communes ne sont pas pondérées par le nombre d'enfants. On vise ici une caractérisation des communes et non de la population couverte des enfants.

L'APL à une place d'assistante maternelle présente une géographie similaire, avec un niveau plus élevé dans l'ouest de l'Hexagone : le nombre de places accessibles à moins de 15 minutes atteint un maximum dans les communes des Pays de la Loire. Il est également plus élevé que la moyenne nationale en Normandie, Bretagne, Centre-Val de Loire ou encore en Bourgogne-Franche-Comté (tableau complémentaire A<sup>2</sup>). À l'opposé, l'APL à une place

d'assistante maternelle est particulièrement faible en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie ou Corse. L'APL à une place d'assistante maternelle en Île-de-France est faible, nettement inférieure à la moyenne nationale.

Pour l'APL à une place en EAJE, la géographie est très différente : les régions parmi les moins dotées relativement à la population en places d'assistantes maternelles apparaissent parmi les mieux dotées en EAJE. Ainsi, la dotation est la plus élevée dans les communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, d'Île-de-France et d'Auvergne-Rhône-Alpes (tableau complémentaire B). Dans une moindre mesure, elle est supérieure à la moyenne nationale dans les communes d'Occitanie et du Grand Est. À l'inverse, elle atteint un niveau inférieur dans plusieurs régions de l'Ouest ou du Nord, comme la Normandie, le Centre-Val de Loire ou les Hauts-de-France.

Dans les DROM, d'une part, l'APL est nettement inférieure à la moyenne nationale. La Guyane est particulièrement peu dotée. D'autre part, l'APL est très différenciée selon le type de mode d'accueil. Quel que soit le DROM, l'APL à une place offerte par une assistante maternelle est très faible. La répartition géographique de la dotation en places en crèche montre des contrastes importants. Très en retrait dans les communes de Guyane, l'APL à une place en EAJE atteint des niveaux très élevés à La Réunion, et dans une moindre mesure à la Martinique.

### En 2022, le nombre de places accessibles pour un enfant est presque deux fois plus élevé dans une petite ville que dans une commune rurale à l'habitat très dispersé

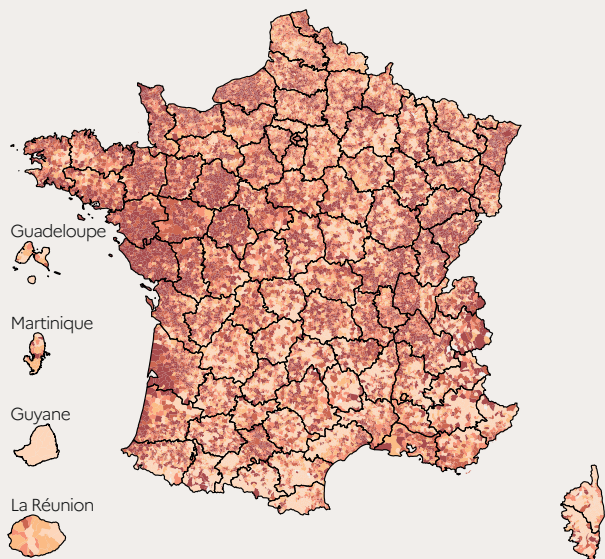
Au-delà de ces spécificités régionales, l'accessibilité à une place dans un mode d'accueil est-elle différente selon le type de commune dans laquelle réside la famille ?

Le nombre de places à un mode d'accueil par enfant de moins de 3 ans accessibles à moins de 15 minutes est plus élevé dans les petites villes, les centres urbains intermédiaires et les bourgs ruraux (tableau 1, encadré 1) : l'APL moyenne y est comprise entre 58 et 61 places pour 100 enfants, contre 45,3 en moyenne pour l'ensemble des communes. Pour les petites villes et les bourgs ruraux, l'APL est soutenue particulièrement par une présence plus élevée d'assistantes maternelles, avec 43,0 places pour 100 enfants,

#### Carte 1 Accessibilité à une assistante maternelle ou un EAJE selon la commune en 2022

Nombre de places pour 100 enfants

26,7 39,3 50,4 63,3



**Notes** > L'accessibilité potentielle localisée (APL) mesure le nombre de places accessibles à moins de 15 minutes du centre de la commune pour 100 enfants résidant dans cette commune (encadré 2). Les modes d'accueil formel retenus sont les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et les assistantes maternelles. Les tranches présentées correspondent à des quintiles de communes, classées selon leur niveau d'APL.

**Lecture** > En 2022, dans la ville d'Arles, l'APL est comprise entre 26,7 et 39,3 places pour 100 enfants.

**Champ** > France, hors Mayotte.

**Sources** > Onape - Cnaf (EquEJE, Allstat FR6), CCMSA, Drees (enquête PMI), MENESR-Depp, Insee, Ircem et Urssaf Caisse Nationale ; calculs Drees.

> Études et Résultats n° 1371 © Drees

**Tableau 1** L'accessibilité potentielle localisée (APL) moyenne aux modes d'accueil du jeune enfant en 2022, selon la grille communale de densité

Catégorie	Nombre de communes	APL moyenne	APL à une assistante maternelle (moyenne)	APL à un EAJE (moyenne)
Grands centres urbains	742	52,5	25,3	27,2
Centres urbains intermédiaires	631	58,5	36,9	21,6
Petites villes	946	61,0	43,0	17,9
Ceintures urbaines	1 996	52,5	34,6	17,8
Bourgs ruraux	5 067	57,6	43,0	14,6
Rural à habitat dispersé	18 295	45,1	36,0	9,2
Rural à habitat très dispersé	7 242	31,1	24,9	6,2
<b>Ensemble des communes</b>	<b>34 919</b>	<b>45,3</b>	<b>34,6</b>	<b>10,7</b>

EAJE : établissements d'accueil du jeune enfant.

**Notes** > L'accessibilité potentielle localisée (APL) mesure le nombre de places accessibles à moins de 15 minutes du centre de la commune pour 100 enfants résidant dans cette commune (encadré 2). Les modes d'accueil formel retenus sont les établissements d'accueil du jeune enfant et les assistantes maternelles. En raison des arrondis, la somme des APL par types de mode d'accueil peut ne pas être égale à l'APL totale.

**Lecture** > En 2022, l'APL moyenne atteint 52,5 places dans les grands centres urbains.

**Champ** > France, hors Mayotte.

**Sources** > Onape - Cnaf (EquEJE, Allstat FR6), CCMSA, Drees (enquête PMI), MENESR-Depp, Insee, Ircem et Urssaf Caisse Nationale ; calculs Drees.

> Études et Résultats n° 1371 © Drees

2. Les tableaux complémentaires sont disponibles avec les données associées à cette étude sur le site internet de la Drees (lien en fin de publication).

contre 34,6 en moyenne. Par ailleurs, l'APL à une place en EAJE y est également plus élevée qu'en moyenne. La configuration dans les centres urbains intermédiaires est assez différente avec une APL à une place en assistante maternelle un peu plus élevée que la moyenne (36,9), mais surtout avec une APL double de celle de la moyenne de l'ensemble des communes pour une place en EAJE (21,6, contre 10,7 places pour 100 enfants).

Dans une moindre mesure, l'APL est plus élevée dans les grands centres urbains (52,5 places pour 100 enfants) que la moyenne : une place chez une assistante maternelle est presque aussi accessible qu'une place en EAJE, respectivement 25,3 et 27,2. À l'inverse, l'APL est la plus basse dans les communes rurales et plus particulièrement dans celles à habitat très dispersé (31,1). Dans ces dernières, elle est très faible pour une place en accueil collectif, l'offre reposant principalement sur les assistantes maternelles, qui restent toutefois moins présentes que sur l'ensemble des communes.

### Entre 2017 et 2022, les écarts se creusent entre les territoires les moins et les mieux dotés en places pour l'accueil des jeunes enfants

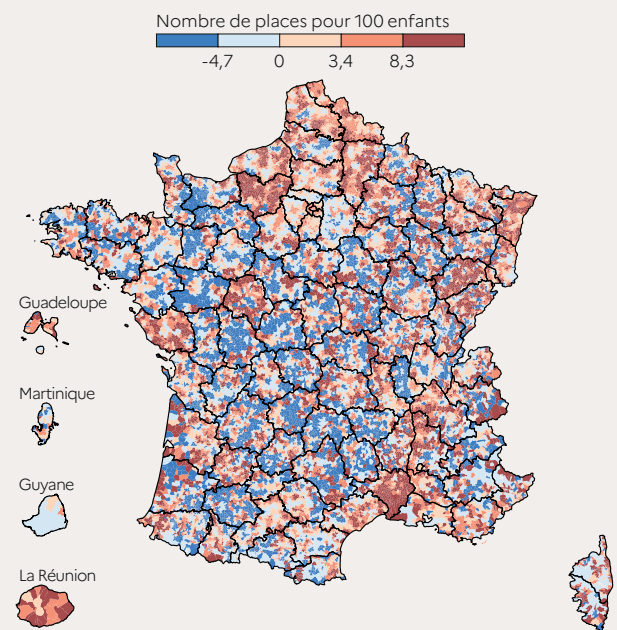
Sur l'ensemble des communes françaises, l'APL augmente de +1,6 place pour 100 enfants entre 2017 et 2022. La progression est plus forte dans certaines communes, notamment dans le Nord et l'Est (Hauts-de-France, Normandie, Grand Est) [carte 2]. L'APL augmente aussi significativement mais plus légèrement dans d'autres territoires, comme en Bourgogne-Franche-Comté ou en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et dans une moindre mesure dans les communes d'Auvergne-Rhône-Alpes ou du Centre-Val de Loire. L'APL reste quasi stable en Île-de-France, Occitanie ou en Corse. Enfin, le nombre de places accessibles à moins de 15 minutes par enfant diminue notamment dans des communes de la Bretagne et, dans une moindre mesure, dans celles des Pays de la Loire et de la Nouvelle-Aquitaine.

Dans les DROM, l'évolution de l'APL entre 2017 et 2022 à une place de modes d'accueil est très variable. Elle progresse fortement dans les communes de La Réunion (+9,1 places pour 100 enfants), bien supérieure à la moyenne nationale. Elle augmente aussi significativement en Guadeloupe (+3,5 places). À l'inverse, elle reste stable en Guyane et à la Martinique.

Si l'on considère la grille communale de densité (encadré 1), le nombre de places à un mode d'accueil à moins de 15 minutes par enfant augmente entre 2017 et 2022 dans presque tous les types de communes, mais les écarts observés en 2017 se sont creusés en niveau au cours de la période.

D'un côté, les augmentations les plus fortes concernent les petites villes et les bourgs ruraux, où l'APL gagne respectivement +3,7 et +2,9 places pour 100 enfants (tableau 2). Or, l'APL y était parmi les plus élevées en 2017, avec respectivement 57,2 et 54,7 places pour 100 enfants, contre 43,7 pour l'ensemble des communes. De l'autre côté, les communes rurales à habitat très dispersé se distinguent par une baisse de l'APL (-1,0 place pour 100 enfants). C'est la seule catégorie de commune avec une APL en recul au cours de la période, et c'est aussi le territoire où l'APL était la plus basse en 2017 (32,1 places pour 100 enfants).

#### Carte 2 Évolution de l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux modes d'accueil du jeune enfant entre 2017 et 2022



**Notes** > L'accessibilité potentielle localisée (APL) mesure le nombre de places accessibles à moins de 15 minutes du centre de la commune pour 100 enfants résidant dans cette commune (encadré 2). Les modes d'accueil formel retenus sont les établissements d'accueil du jeune enfant et les assistantes maternelles. Les tranches présentées correspondent à des quintiles de communes, classées selon leur niveau d'APL.

**Lecture** > Entre 2017 et 2022, dans la ville d'Arles, le nombre de places pour 100 enfants a diminué, avec une variation comprise entre -4,7 et 0.

**Champ** > France, hors Mayotte.

**Sources** > Onape - Cnaf (EquEJE, Allstat FR6), CCMSA, Drees (enquête PMI), MENESR-Depp, Insee, Ircem et Urssaf Caisse Nationale ; calculs Drees.

> Études et Résultats n° 1371 © Drees

**Tableau 2** Évolution de l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux modes d'accueil du jeune enfant entre 2017 et 2022, selon la grille communale de densité

Catégorie	Nombre de communes	APL moyenne en 2017	Variation moyenne 2022/2017 (en nombre de places)
Grands centres urbains	742	50,7	1,8
Centres urbains intermédiaires	631	56,4	2,2
Petites villes	946	57,2	3,7
Ceintures urbaines	1 996	50,6	1,9
Bourgs ruraux	5 067	54,7	2,9
Rural à habitat dispersé	18 295	43,0	2,1
Rural à habitat très dispersé	7 242	32,1	-1,0
<b>Ensemble des communes</b>	<b>34 919</b>	<b>43,7</b>	<b>1,6</b>

**Notes** > L'accessibilité potentielle localisée (APL) mesure le nombre de places accessibles à moins de 15 minutes du centre de la commune pour 100 enfants résidant dans cette commune (encadré 2). Les modes d'accueil formel retenus sont les établissements d'accueil du jeune enfant et les assistantes maternelles.

**Lecture** > Entre 2017 et 2022, l'APL moyenne a augmenté de 1,6 place pour 100 enfants.

**Champ** > France, hors Mayotte.

**Sources** > Onape - Cnaf (EquEJE, Allstat FR6), CCMSA, Drees (enquête PMI), MENESR-Depp, Insee, Ircem et Urssaf Caisse Nationale ; calculs Drees.

> Études et Résultats n° 1371 © Drees

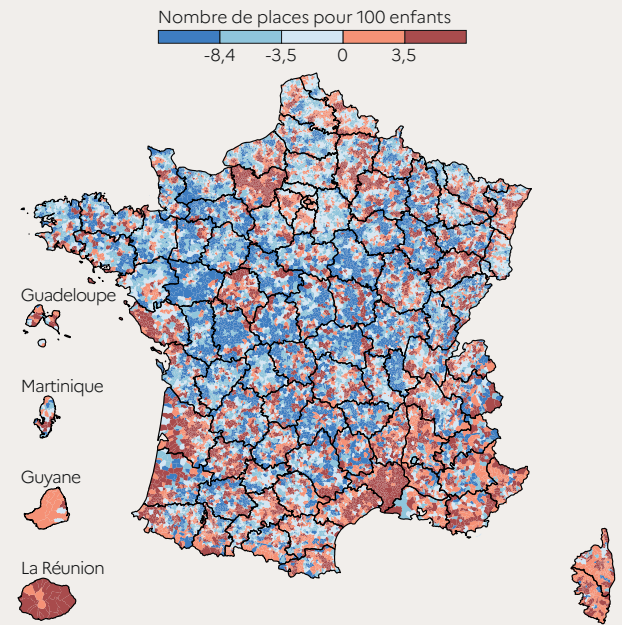
L'augmentation de l'APL à une place de mode d'accueil dans les territoires urbains est légèrement supérieure à la moyenne nationale : entre +1,8 et +2,2 places dans les grands centres urbains, les centres urbains intermédiaires et les ceintures urbaines, reflétant un renforcement d'une APL déjà relativement élevée en 2017. L'augmentation est significative également dans les communes du rural à habitat dispersé (+2,1 places). Ainsi, les écarts se creusent-ils au cours de la période entre rural dispersé et rural très dispersé.

### La baisse de l'accueil individuel et du nombre d'enfants pèse plus fortement dans les communes rurales

Au cours d'une période donnée, la variation de l'APL traduit l'évolution de l'adéquation de l'offre (la variation du nombre de places potentielles) et de la demande (la variation du nombre d'enfants de moins de 3 ans). Il est possible de décomposer l'APL en mesurant les contributions de l'offre et de la demande (*encadré 2*). Une baisse de la demande se traduit par une contribution positive de l'APL : à nombre de places inchangé, une baisse du nombre d'enfants augmente le nombre de places accessibles par enfant. Dans l'ensemble des communes françaises, l'augmentation de l'APL de 1,6 place pour 100 enfants entre 2017 et 2022 se décompose ainsi : une contribution positive de la demande (soit de la baisse du nombre d'enfants au cours de la période), équivalant à +4,1 places, et une contribution négative de l'offre (une baisse du nombre de places offertes sur le territoire national), équivalant à -2,5 places (*graphique 2*).

Les contributions négatives de l'offre à la variation de l'APL sont les plus fortes dans les Pays de la Loire, la Bourgogne-Franche-Comté, le Centre-Val de Loire et la Bretagne, mais aussi en Nouvelle-Aquitaine ou le Grand Est (*carte 3*). La baisse de l'offre a une contribution plus limitée dans les communes d'Auvergne-Rhône-Alpes,

### Carte 3 Contribution de l'offre à la variation 2017-2022 de l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux modes d'accueil du jeune enfant par commune



**Notes** > L'accessibilité potentielle localisée (APL) mesure le nombre de places accessibles à moins de 15 minutes du centre de la commune pour 100 enfants résidant dans cette commune (*encadré 2*). Les modes d'accueil formel retenus sont les établissements d'accueil du jeune enfant et les assistantes maternelles.

Les tranches présentées correspondent à des quintiles de communes, classées selon leur niveau d'APL.

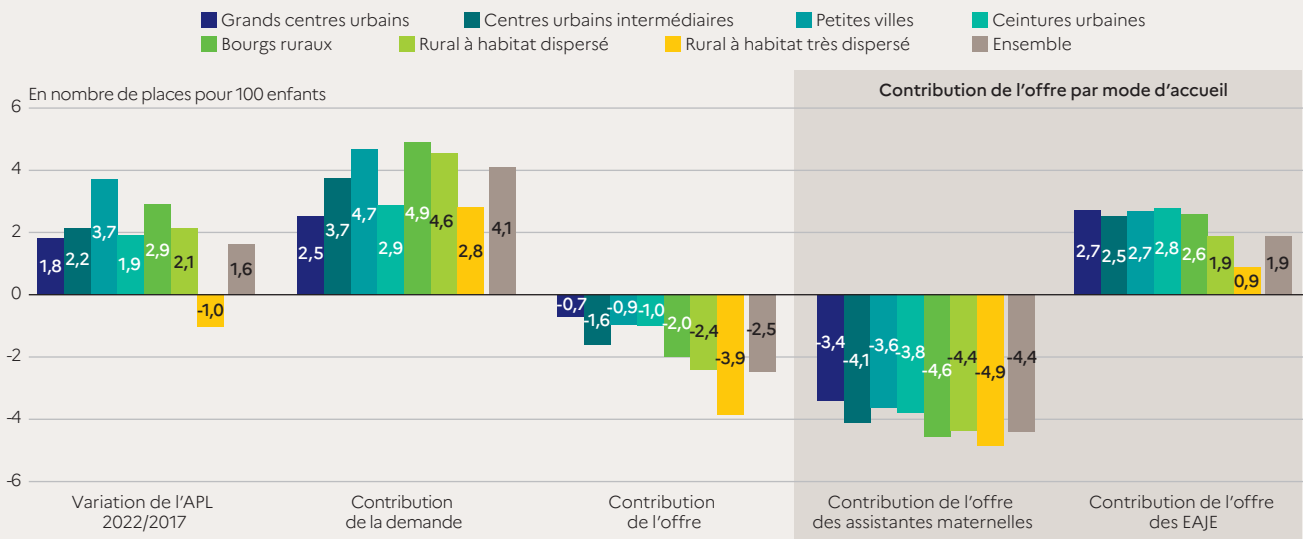
**Lecture** > Entre 2017 et 2022, dans la ville d'Arles, la contribution de l'offre a diminué entre -8,4 et -3,5 places.

**Champ** > France, hors Mayotte.

**Sources** > Onape - Cnaf (EquEJE, Allstat FR6), CCMSA, Drees (enquête PMI), MENESR-Depp, Insee, Ircem et Urssaf Caisse Nationale ; calculs Drees.

> *Études et Résultats* n° 1371 © Drees

### Graphique 2 Décomposition de la variation 2017-2022 de l'accessibilité potentielle localisée (APL) aux modes d'accueil du jeune enfant selon la grille communale de densité



EAJE : établissements d'accueil du jeune enfant.

**Notes** > L'accessibilité potentielle localisée (APL) mesure le nombre de places accessibles à moins de 15 minutes du centre de la commune pour 100 enfants résidant dans cette commune (*encadré 2*).

Les modes d'accueil formel retenus sont les établissements d'accueil du jeune enfant et assistantes maternelles.

**Lecture** > Dans les grands centres urbains, le nombre de places pour 100 enfants a augmenté de 1,8 entre 2017 et 2022. La contribution de la demande a conduit à une augmentation de 2,5 places, tandis que celle de l'offre a entraîné une diminution de 0,7 place.

**Champ** > France, hors Mayotte.

**Sources** > Onape - Cnaf (EquEJE, Allstat FR6), CCMSA, Drees (enquête PMI), MENESR-Depp, Insee, Ircem et Urssaf Caisse Nationale ; calculs Drees.

> *Études et Résultats* n° 1371 © Drees

de Normandie, des Hauts-de-France et en Île-de-France. En Occitanie, la situation est très variable selon les communes et la contribution de l'offre est globalement proche de zéro. La contribution de l'offre est positive seulement pour les communes de Provence-Alpes-Côte d'Azur et plus encore en Corse. À l'inverse, la contribution de la demande est partout positive – c'est-à-dire que le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminue – sur l'ensemble de l'Hexagone, avec des contributions nettement plus fortes dans la moitié Nord de la France, notamment en Pays de la Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France et Grand Est (*tableau complémentaire C*). La contribution est nettement plus modérée dans la moitié Sud du territoire.

Dans les DROM, la contribution de l'offre est significativement positive à La Réunion et en Guyane, et négative en Guadeloupe et en Martinique. La contribution de la demande est positive (soit une baisse des enfants de moins de 3 ans) surtout en Guadeloupe et à La Réunion, tandis qu'en Guyane et en Martinique, le nombre

d'enfants augmente légèrement et l'augmentation de la demande induit donc une dégradation de l'APL.

Au regard de la grille communale de densité, la baisse de la demande – soit une contribution positive à la variation de l'APL – est le principal moteur de la hausse de l'APL entre 2017 et 2022, notamment dans les petits pôles urbains et dans le rural à habitat dispersé. La contribution de l'offre est négative dans tous les territoires : le fort recul de l'offre des assistantes maternelles n'est que très partiellement compensé par l'augmentation de l'offre des crèches. Dans le rural, la contribution négative de l'offre est la plus marquée, atteignant -2,4 et -3,9 places pour 100 enfants pour les communes du rural dispersé et celles du rural très dispersé : le recul de l'offre d'assistantes maternelles est plus fort (-4,4 et -4,9 places) tandis que l'augmentation de l'offre d'EAJE est plus mesurée (+1,9 et +0,9 place). ●



Télécharger les données

Mots clés : **Mode d'accueil** **Assistant maternel** **Capacité d'accueil** **Collectivité territoriale** **Jeune enfant**  
**Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)**

#### Pour en savoir plus

- > **Beck, S., et al.** (2023, janvier). La grille communale de densité à 7 niveaux. Insee, *Documents de travail*, 2022-18.
- > **Barbier, M., Toutin, G., Levy, D.** (2016, janvier). L'accès aux services, une question de densité des territoires. Insee, *Insee Première*, 1579.
- > **Bellidenty, J., Virot, P.** (2019, mai). Cartographie de la qualité de vie des enfants en France : huit profils de territoires. Drees, *Études et Résultats*, 1115.
- > **Carrère, A., Couvert, N., Missègue, N.** (2021, décembre). Un nouvel indicateur pour mesurer l'accessibilité géographique aux structures médico-sociales destinées aux personnes âgées. Drees, *Les Dossiers de la Drees*, 88.
- > **Sciberras, J.-C., et al.** (2022, mars). *Les métiers en 2030*. Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, Dares - France Stratégie.
- > **Eidelman, A.** (2012, janvier). La valeur de Shapley : Comment individualiser le résultat d'un groupe. Insee, *Documents de travail*, 1202.
- > **Ishii, K., et al.** (2023, janvier). Les inégalités d'accès aux crèches et leurs enjeux économiques. Direction Générale du Trésor, *Trésor-éco*, 322.
- > **Observatoire national de la petite enfance** (2025). L'accueil du jeune enfant – Édition 2025. Données statistiques.
- > **Pora, P.** (2020, septembre). Accroître l'offre de places en crèche : peu d'effet sur l'emploi, une baisse du recours aux autres modes de garde. Insee, *Insee Analyses*, 55.

> **Publications**  
drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Open Data**  
data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

> **Nous contacter**  
drees-infos@sante.gouv.fr

> **Contact presse**  
drees-presse@sante.gouv.fr

**Directeur de la publication :** Thomas Wanecq  
**Responsable d'édition :** Valérie Bauer-Eubriet  
**Chargé d'édition :** Alexandre Gadaud  
**Composition et mise en pages :** Julie Eneau  
**Conception graphique :** Drees

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources  
 ISSN électronique 1146-9129 • AJP 0001384

Les destinataires de cette publication sont informés de l'existence à la Drees d'un traitement de données à caractère personnel les concernant. Ce traitement, sous la responsabilité du directeur de la publication, a pour objet la diffusion de la publication de la Drees. Les données utilisées sont l'identité, la profession, l'adresse postale personnelle ou professionnelle. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les destinataires disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à figurer dans ce traitement. Ils peuvent exercer ces droits en écrivant à : Drees - Bureau des Publications et de la Communication - 14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP ou en envoyant un courriel à : drees-infos@sante.gouv.fr